Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260609-TH_DCM_2026_55-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 juin 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation 05-juin 2026 (après absence de quorum au conseil du 05-06-2026)

Nombre de conseillers

En exercice	*15*
Présents	*13*
Excusés	*2*
Votants	*15*

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : Mme Nadine LAINÉ donne pouvoir à M Pierre LAURENT, Mme Anne PAUL donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN

Membres absents : sans objet

M Julien Chenard a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-55
Décision modificative du budget assainissement : reprise de l'excédent reporté

Le contrôle budgétaire de la Préfecture a fait ressortir une anomalie sur le BP2026 de l'assainissement.
Lors de la séance du 10 avril, le conseil a voté un excédent reporté en section d'investissement à 44 969,**28** €, cette somme aurait dû être de 44 969,**27** €. Cette erreur doit être rectifiée par une décision modificative :

Section investissement :
Recette : Article 001- excédent antérieur reporté : - 0,01 €
Dépense : Article 2315 -+ travaux : - 0,01 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, valide la décision modificative proposée ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)